



CRITERE

1.7

PERMIS B

18 rue Jacques Prevert
69140 rillieux la pape
Tel : 06.10.24.63.01
Mail : aemacadam69@gmail.com
Agrément : E2206900080
SIRET : 90769142200014
N° de formation : 84692014669



Conduite Accompagnée

Apprentissage anticipé de la conduite

Un futur conducteur peut choisir d'apprendre à conduire dès l'âge de 15 ans grâce à la conduite accompagnée, réalisée dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

De quoi s'agit-il ?

La conduite accompagnée permet, après une formation initiale en école de conduite, d'acquérir de l'expérience au volant en toute confiance et sous le contrôle d'un accompagnateur, dans les conditions de circulation les plus variées possibles, avant le passage des épreuves pratiques et l'obtention du permis de conduire et de l'autonomie.

En 2017, 213 898 permis de conduire de la catégorie B ont été délivrés via la filière de l'AAC, soit seulement 24,8 % de la totalité des permis délivrés pour cette catégorie.

Pourtant, cette formation « au long cours » réduit considérablement l'accidentalité chez les conducteurs novices et enregistre un meilleur taux de réussite à l'examen.

Le taux de réussite à l'épreuve pratique en vue de l'obtention de la catégorie B du permis de conduire est de **75 %** pour les candidats ayant suivi une formation anticipée à la conduite, contre 52 % pour les candidats qui ont suivi la formation traditionnelle.

Pour s'inscrire à l'AAC en école de conduite, il faut :

- être âgé d'au moins 15 ans ;
- avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule.

le saviez-vous?

**LES JEUNES EN CONDUITE ACCOMPAGNÉE
PEUVENT SE PRÉSENTER À
L'EXAMEN DU PERMIS**

DÈS
17 ANS

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/conduite-accompagnee/conduite-supervisee>

**PERMIS PROBATOIRE : ACQUISITION DES POINTS
EN CAS D'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE**

J'AI **6** POINTS

1^{ÈRE} ANNÉE
+ **3** POINTS

J'AI **9** POINTS

2^{ÈME} ANNÉE
+ **3** POINTS

J'AI **12** POINTS

EN CAS D'INFRACTION, LES POINTS SONT BLOQUÉS JUSQU'À LA FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**